

Avec près de **4,5 millions de pratiquants**, le VTT loisir est l'une des activités sportives les plus pratiquées par les Français.

Pour accompagner son développement et faciliter l'accès à cette pratique sportive de nature, les Fédérations françaises de cyclisme (FFC) et de cyclotourisme (FFCT), en cohérence avec leurs prérogatives confiées par l'Etat, définissent les normes de classement technique, de sécurité et d'équipement des itinéraires VTT.

Afin de rendre la cotation des parcours VTT plus lisible, **la FFC et la FFCT ont décidé d'harmoniser leurs grilles de cotation des parcours VTT.**

Désormais, la cotation de la difficulté d'un parcours VTT est définie sur la base d'un document unique, validé par les deux fédérations. **Ce travail d'harmonisation permettra aux pratiquants, qui utilisent les milliers de kilomètres de sentiers VTT balisés, de disposer d'une meilleure lisibilité de l'offre VTT sur le territoire.** Cette harmonisation simplifiera également le travail des gestionnaires d'espaces de pratique VTT.

Les deux fédérations entendent ainsi contribuer au développement maîtrisé du VTT loisir.

Retrouvez cette nouvelle grille de cotation sur le site de la FFC **en cliquant ici** et sur le site de FFCT **en cliquant ici**.

À propos de la Fédération française de cyclisme

Créée en 1881, la Fédération française de cyclisme est une Fédération sportive olympique, agréée et délégataire du Ministère des Sports. Elle a pour objet l'organisation, la promotion et le développement, sur tout le territoire français, du sport cycliste sous toutes ses formes et notamment pour les disciplines : cyclisme sur route, cyclisme sur piste, VTT, BMX, Cyclo-Cross, Polo Vélo, cyclisme en salle et vélo couché.

Elle regroupe plus de 2 600 clubs affiliés et près de 120 000 licenciés.

Son siège social est implanté, depuis janvier 2014, au vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Site internet : www.ffc.fr



Sites VTT labellisés FFC

Depuis 25 ans, la FFC attribue et développe un label sur des espaces aménagés pour la pratique du VTT et du VTC. En 2016, 192 sites VTT-FFC® ont reçu le label FFC dont 8 nouvelles destinations. En France et au Pays basque (Espagne), plus de 67 000 kilomètres de sentiers VTT sont balisés à travers ces sites. 31 sites sont situés sur des Parcs Naturels Régionaux soit 12 600 km de sentiers balisés.

En 2015, la FFC a approuvé l'ouverture de ses activités de loisirs au Vélo à Assistance Electrique (VAE). Tous les Sites VTT-FFC et les Grandes Traversées qui, parmi leurs prestations, offrent la possibilité de louer un Vélo à Assistance Electrique sont listés dans le guide officiel 2016.

Contact sites VTT-FFC : JOAQUIM LOMBARD

Conseiller Technique National / Développement Territorial
j.lombard@ffc.fr / 06 08 37 08 96

Contact presse : ALEXIS MICHEL

Chargé de communication
a.michel@ffc.fr / 01 81 88 09 56

À propos de la Fédération française de cyclotourisme

Créée en 1923, la Fédération française de cyclotourisme est la première fédération de randonnée à vélo sur le territoire agréée et délégataire du Ministère des Sports et du Ministère du tourisme. Elle a pour objectif de développer le tourisme à vélo en France et la pratique du vélo en tant que sport pour tous. Elle organise 4 500 randonnées en France et à l'étranger, qui attirent chaque année plus de 2 millions de participants. Ses clubs et écoles de cyclotourisme accueillent, conseillent et forment débutants et confirmés, à travers toute la France. Elle regroupe 127 000 licenciés répartis dans plus de 3 100 clubs qui proposent un panel d'activités sur route ou en VTT qui va de la randonnée aux séjours en passant par l'accueil des jeunes.

Site internet : www.ffct.org

Bases VTT de randonnée FFCT

Le label base VTT a été créé en 1999. Aujourd'hui, plus de 70 bases VTT labellisées par la Fédération française de cyclotourisme vous accueillent pour découvrir différentes régions et leur patrimoine culturel et touristique. Sur le portail veloenfrance.fr, vous retrouverez les informations sur toutes les bases VTT FFCT, le descriptif de nombreux itinéraires VTT balisés ainsi que d'autres informations utiles (bonnes adresses, curiosités touristiques etc.) pour vous aider à préparer votre séjour sportif ou familial en toute quiétude.



Contact Bases VTT-FFCT : JULIEN DAVID

Chargé du VTT et du Développement Durable
j.david@ffct.org / 01 56 20 88 74

Contact presse : SOPHIE ZAMORA

Chargée des relations presse & réseaux sociaux
presse@ffct.org / 01 56 20 88 74

GRILLE DE COTATION SPÉCIFIQUE RÉSERVÉE AUX PARCOURS VTT DE RANDONNÉE

		NOMBRE DE POINTS	
	DISTANCE	< 11 km	1
		11 à 20 km	2
		21 à 40 km	3
		> 40 km	4

		NOMBRE DE POINTS	
	DÉNIVELÉ > 0	< 100 m	1
		101 à 250 m	2
		251 à 600 m	3
		> 600 m	4

		NOMBRE DE POINTS	
	TYPE DE VOIE	Voie/piste en stabilisé pouvant être goudronnée.	1
		Piste en terre ou en herbe, voie assez large permettant le passage d'un véhicule.	2
		Sentier ou voie étroite (monotrace).	3

		NOMBRE DE POINTS	
	TECHNIQUE	Progression ne nécessitant aucune technique particulière.	1
		Progression nécessitant un premier niveau de pilotage VTT. Présence de petits obstacles, peu nombreux, sans réelles difficultés (ornières, pierres, zones humides) sur le parcours.	2
		Progression nécessitant des qualités techniques avérées de pilotage VTT. Nombreux obstacles à franchir sur le parcours.	3
		Progression nécessitant une parfaite maîtrise de toutes les techniques de pilotage VTT. Parcours très exigeant avec des zones trialisantes sur de nombreux secteurs du parcours, descentes ou montées raides.	4

COTATION PARCOURS	NOMBRE TOTAL DE POINTS
VERT	4 à 5
BLEU	6 à 8
ROUGE	9 à 12
NOIR	13 à 15

Remarques : Cette grille n'est qu'un outil d'aide à la cotation des parcours VTT. Sur un parcours de difficultés variables, la cotation finale prend en compte, pour chaque critère, les indices les plus hauts. Afin d'en garantir la fiabilité, la cotation sur chacun des critères ne doit pas être sous-évaluée. La cotation ne prend pas en compte les aléas météorologiques qui pourraient accentuer la difficulté du parcours.

GRILLE DE COTATION SPÉCIFIQUE RÉSERVÉE AUX PARCOURS EXCLUSIVEMENT VTT À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VTT AE)

		NOMBRE DE POINTS	
	DISTANCE	< 20 km	1
		21 à 40 km	2
		41 à 60 km	3
		> 60 km	4

		NOMBRE DE POINTS	
	DÉNIVELÉ > 0	< 250 m	1
		251 à 500 m	2
		501 à 850 m	3
		> 850 m	4

		NOMBRE DE POINTS	
	TYPE DE VOIE	Voie/piste en stabilisé pouvant être goudronnée.	1
		Piste en terre ou en herbe, voie assez large permettant le passage d'un véhicule.	2
		Sentier ou voie étroite (monotrace).	3

		NOMBRE DE POINTS	
	TECHNIQUE	Progression ne nécessitant aucune technique particulière.	1
		Progression nécessitant un premier niveau de pilotage VTT. Présence de petits obstacles, peu nombreux, sans réelles difficultés (ornières, pierres, zones humides) sur le parcours.	2
		Progression nécessitant des qualités techniques avérées de pilotage VTT. Nombreux obstacles à franchir sur le parcours.	3
		Progression nécessitant une parfaite maîtrise de toutes les techniques de pilotage VTT. Parcours très exigeant avec des zones trialisantes sur de nombreux secteurs du parcours, descentes ou montées raides.	4

COTATION PARCOURS	NOMBRE TOTAL DE POINTS
VERT	4 à 5
BLEU	6 à 8
ROUGE	9 à 12
NOIR	13 à 15

Remarques : Cette grille n'est qu'un outil d'aide à la cotation des parcours exclusivement VTT AE. Sur un parcours de difficultés variables, la cotation finale prend en compte, pour chaque critère, les indices les plus hauts. Afin d'en garantir la fiabilité, la cotation sur chacun des critères ne doit pas être sous-évaluée. La cotation ne prend pas en compte les aléas météorologiques qui pourraient accentuer la difficulté du parcours.